



14ème législature

Question N° : 27523	De M. Jacques Cresta (Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Rubrique > formation professionnelle	Tête d'analyse > développement	Analyse > formation initiale. perspectives.
Question publiée au JO le : 28/05/2013 Réponse publiée au JO le : 24/09/2013 page : 10193		

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les vertus du système de formation professionnelle initiale. Si elle était développée, celle-ci pourrait constituer un élément central de notre compétitivité, notamment en période de crise et de fort chômage. Certaines pratiques se révèlent particulièrement pertinentes pour lutter contre le chômage, notamment celui des jeunes actifs. Il lui semble que le système dit dual (école et entreprise) a montré son efficacité en conciliant la gestion locale des formations et la reconnaissance concertée de la qualification délivrée. Des enquêtes montrent que plus d'un apprenti sur deux s'est vu proposer un emploi à la fin de son apprentissage et que 71 % de ceux qui n'ont pas eu de proposition de leur entreprise de formation, ont trouvé un emploi moins de trois mois après la fin de leur cursus. Ces chiffres montrent bien l'attractivité de la formation professionnelle initiale. Il lui demande donc la position du Gouvernement ainsi que sa feuille de route pour appuyer ce système.

Texte de la réponse

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est aujourd'hui particulièrement élevé en France et se situe à 22 %. Ce taux est doublé dans les zones urbaines sensibles. Les principales victimes du chômage sont les jeunes les moins diplômés, ou sans diplômes. Or, plus de 120 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail sans qualification. Le contrat d'apprentissage, qui permet aux jeunes de préparer des diplômes professionnels, est l'un des moyens privilégiés permettant d'améliorer la situation de ces jeunes, en complémentarité avec les emplois d'avenir et les contrats de génération. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de porter le nombre d'apprentis de 435 000 aujourd'hui à 500 000 à l'horizon 2017. Il est vrai que beaucoup de jeunes intéressés par l'apprentissage peinent à trouver une entreprise pour les accueillir pour diverses raisons : difficulté d'accéder à la bonne information, méconnaissance des métiers possibles, des institutions pouvant les aider dans leur recherche (missions locales, cités des métiers, consulaires...) D'autres n'arrivent pas entrer en apprentissage ou abandonnent précocement du fait de difficultés particulières (niveau insuffisant, difficultés matérielles, mauvaise orientation). Pour atteindre l'objectif de 500 000 apprentis, tous les moyens doivent être mobilisés. Dans le prolongement de la grande conférence sociale de juin 2013, le Gouvernement a engagé une concertation avec les partenaires sociaux, les organismes consulaires et les régions, avant d'arrêter des dispositions législatives de nature à favoriser le développement de l'apprentissage. Cette concertation sera organisée selon trois thématiques principales : le développement de l'apprentissage et son financement, la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage, et la sécurisation du parcours des jeunes.